



CONSULTATION AUPRES DES BENOISTVILLAIS

ZONE D'ACCELERATION POUR LES ENERGIES RENOUVELABLES (ZAER)

Face aux crises climatique et énergétique, la feuille de route du gouvernement porte sur 2 sujets essentiels :

- Atteindre la neutralité carbone d'ici 2050,
- Faire de la France le premier grand pays industriel au monde à sortir des énergies fossiles.

La stratégie de transition énergétique du gouvernement repose sur 4 piliers :

- La baisse de la consommation d'énergie,
- La sobriété et l'efficacité énergétiques,
- L'augmentation de la production d'énergie décarbonée avec le déploiement des énergies renouvelables,
- La relance du nucléaire.

Pour ce faire, les élus locaux se retrouvent au cœur de cette stratégie, désignés comme tels par la Ministre de la Transition Énergétique lors de la promulgation de la loi de mars 2023.

Les communes « peuvent » définir après concertation avec leurs administrés, des « **ZONES D'ACCELERATION** » où elles souhaitent implanter des projets d'énergies renouvelables tels que le photovoltaïque, le solaire thermique, l'éolien, le biogaz, la géothermie, etc...

Ces zones d'accélération ne seront pas exclusives, des projets pourront être autorisés en dehors de ces zones préalablement désignées.

Le gouvernement mettra en place des avantages financiers pour les porteurs de projets.

Comme le prévoit la loi, le maire souhaite recueillir votre avis sur cette stratégie de transition énergétique sur la commune. Vous pourrez nous le communiquer sous la forme qui vous convient (mail, courrier, verbalement ...)
AVANT LE 2 MARS 2024.

Daniel GANCEAU
Maire de la commune

Ouverture au public : mardi, jeudi et samedi de 10h00 à 12h00

Tél : 02.33.52.91.59

mairie@benoistville.fr

<https://www.benoistville.com>